

Je souhaite inscrire mon enfant au Lycée GT International Victor Hugo dans une section linguistique spécifique pour la rentrée prochaine.

Selon la section linguistique choisie, l'inscription au Lycée est soumise à des conditions :

- en section OIB (Option Internationale du Baccalauréat, section britannique), en section Abibac, en section Bachibac :
 - * recrutement académique
 - * dossiers de candidatures à déposer vers le mois de février
 - * nombre de places limitées
- en section européenne :
 - * recrutement selon la carte scolaire (résidence sur les communes rattachées à l'établissement)
 - * dossiers de candidatures à déposer vers le mois de février
 - * nombre de places limitées

Je viens de l'étranger, et je souhaite inscrire mon enfant au Lycée GT International Victor Hugo

Pour les enfants scolarisés dans un système éducatif étranger, il est nécessaire de prendre contact avec « Espace accueil nouvel arrivant » en France au 05.61.40.81.99 (ENAF) qui déterminera le niveau scolaire de l'enfant, par des tests de français et de mathématiques. Une scolarisation dans une classe d'accueil transitoire dans un autre établissement (Lycée St Sernin par exemple), avec un renforcement de la langue française, peut être préconisé.

Je viens d'un établissement français à l'étranger (A.E.F.E., M.L.F...), d'un école du réseau des Ecoles Européennes ou d'une scolarité entière par le CNED.

Pour les enfants scolarisés dans un établissement Français de l'A.E.F.E. (Agence Enseignement Français à l'Etranger) ou par le C.N.E.D., la scolarité se continue normalement selon la décision prise par le conseil de classe.

Je viens d'un établissement privé en France.

Si l'établissement est sous-contrat :

- la scolarité se continue normalement.

Si l'établissement n'est pas sous-contrat :

- l'Inspection Académique de la Haute Garonne organise des tests d'entrée dans le système éducatif (Education Nationale)

Je souhaite que mon enfant poursuive sa préparation à l'International Baccalauréat (I.B.).

Cette formation n'est pas proposée dans l'établissement. L'I.B. (diplôme privé) n'est pas à confondre avec l'O.I.B. (diplôme du Baccalauréat délivré par le Ministère de l'Education Nationale).

Je ne veux pas que mon enfant travaille pendant ses heures de permanence.

Les élèves peuvent entrer au Lycée à partir de 8h et rester jusqu'à 17h55. Des salles de travail et un Centre de Documentation sont dans ce cas disponibles.

Je ne peux pas amener mon enfant à l'établissement le matin ou venir le rechercher le soir.

Il est possible de contacter le Conseil Général 31 qui propose un service de transport scolaire (lignes interurbaines, services spécifiques de transport scolaire) ou qui fait appel à un opérateur extérieur. Il est à noter qu'une dérogation à la carte scolaire supprime le droit à la gratuité du transport scolaire.

Par ailleurs, l'établissement est situé à proximité de l'arrêt SNCF de la ligne Toulouse – Auch, connectée avec le réseau de métro de l'agglomération toulousaine.

Je veux que mon enfant déjeune dans l'établissement.

Un service de restauration sert 1800 repas chaque jour. Plusieurs formules sont envisageables : inscription pour deux jours, quatre jours ou cinq jours hebdomadaires.

Je veux que mon enfant soit hébergé.

Le Lycée ne propose pas d'hébergement en internat.